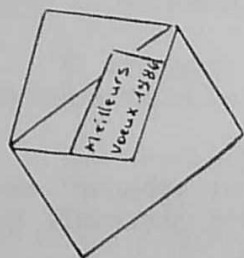


Thomas LAUNONIER - 7 ans - CE 1

N°152



LA VIE

LANDEKÉNE



JANVIER 1984

AVIS DE LA MAIRIE

ECHANGE DE VOEUX

Comme les années antérieures, Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal auront le plaisir d'accueillir les Landréens, le dimanche 8 janvier 1984, à 11 h 45, à la salle des Sociétés de la Mairie, afin de leur présenter les vœux pour 1984.

Les différentes associations landréennes ainsi que toute la population sont cordialement invitées à cet échange de vœux.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette réunion.

\$ \$ \$

INFORMATION SUR L'AIDE SOCIALE ET VOUS

Du jour au lendemain, n'importe lequel d'entre nous peut être concerné :

- l'un de nos parents doit être placé dans une maison de retraite, ou dans un hospice, et il ne peut supporter sur ses ressources propres la totalité du coût de son hébergement ;
- l'un de nos enfants, hélas handicapé, doit être admis dans un établissement non agréé par la Sécurité Sociale ;
- nous avons dû subir une hospitalisation coûteuse et nous sommes dans l'impossibilité de payer la part non couverte par la Sécurité Sociale (ticket modérateur) ainsi que le forfait journalier (à raison de 20 F par jour d'hospitalisation) imposé par des mesures de rigueur économique depuis le 1er janvier 1983.

Dans chacun de ces cas, et dans bien d'autres, nous devons faire appel à l'Aide Sociale.

L'Aide Sociale est administrée par les Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale placées, elles-mêmes, sous l'autorité des Commissaires de la République.

Il convient de distinguer deux grands secteurs d'activité :

- l'Aide Sociale à l'Enfance
- l'Aide Sociale dite générale.

1 - L'aide sociale à l'Enfance

C'est le nouveau nom de "l'assistance publique", des "pupilles de l'assistance" ou "enfants assistés", selon les vocables successifs qui lui furent donnés au cours des siècles depuis Saint Vincent de Paul.

Ces enfants sont pour la plupart des enfants "surveillés", "secourus", "recueillis temporaires" ou en "garde provisoire" ; les enfants abandonnés ou orphelins sont en voie d'être adoptés quand ils sont en bonne santé.

L'Aide sociale à l'Enfance comprend également le service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), le service de santé scolaire et l'Enfance Inadaptée.

2 - L'Aide sociale dite générale

Elle ne s'adresse pas seulement aux adultes, mais peut intervenir à tous les âges de la vie.

Elle intervient, sous diverses formes en faveur des malades, des infirmes, des personnes âgées, des familles en difficulté.

.../...

Elle a pris la suite de l'ancienne "assistance" qui a précédé la Sécurité Sociale et que celle-ci n'a pas fait disparaître. En effet, de nouveaux individus doivent y recourir car l'Aide Sociale peut être complémentaire de la Sécurité Sociale ou la remplacer pour ceux qui ne sont pas assurés sociaux.

Elle intervient également dans des formes d'aide que la Sécurité Sociale ne prend pas en charge, (placement de personnes âgées, attribution d'une allocation tierce-personne pour les infirmes...)

Qui est chargé d'appliquer la législation d'Aide Sociale ?

A qui s'adresser ?

- Vous pouvez trouver de judicieux conseils auprès de l'Assistante Sociale de la Commune.
- Vous devez déposer votre demande au Bureau d'Aide Sociale du LANDREAU.
- Chaque demande est transmise à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale qui reprend l'instruction faite par le Bureau d'Aide Sociale en vue de la compléter s'il y a besoin, et qui présente le dossier en commission d'Admission.

L'Assistante Sociale a un rôle de conseillère pour tous problèmes familiaux et sociaux qui peuvent se poser à vous et à votre famille.

Elle est en outre en rapport direct avec d'autres collègues plus spécialisés (au niveau de l'assistance médico scolaire, de l'hygiène mentale, de la protection de l'enfance en danger...) si vous êtes aux prises avec un problème difficile.

Le service social a pour but en fait d'aider les individus, les familles et les groupes à s'adapter à la société, et inversement.

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE DU LANDREAU

Il s'agit d'un établissement public communal doté de la personnalité morale distincte de la Commune, et donc à l'avantage d'avoir un budget propre. En tant que tel, il est placé sous le contrôle du Commissaire de la République et du Ministère de l'Intérieur, contrôle qui s'exerce a posteriori (c'est-à-dire après les délibérations prises).

Il est géré par une Commission Administrative qui se réunit, comme le veut la loi, à huit-clos.

Les membres qui la composent sont au nombre de 9 et comprennent :

- Monsieur Guy CUSSONNEAU ()
- Madame Renée PASQUEREAU ()
- Monsieur Pierre BADEAUD () Membres du Conseil Municipal
- Monsieur Jean FLORANCE ()
- Madame Huguette SAUVETRE ()
- Monsieur André BOUYER () ont été nommés par arrêté
- Monsieur Georges BRELET () du Commissaire de la République
- Monsieur Pierre COUILLAUD ()
- Madame Marie LETOURNEUX () a été nommé par une Association familiale (U.D.A.-F.)

Monsieur le Maire est le Président de droit de la Commission Administrative.

.../...

Le rôle du B.A.S. est multiple :

- il établit les demandes d'aide sociale. C'est l'Aide Sociale légale.
- il aide matériellement et financièrement les personnes dans le besoin. C'est l'Aide Sociale Facultative.
- il peut créer et gérer, si les besoins s'en font sentir, les équipements sociaux de toutes natures (crèches, haltes-garderies, restaurants pour personnes âgées, logements foyers, foyers club, service d'aide ménagère et de soins à domicile...)
- il a le devoir d'assurer la coordination des oeuvres et activités sociales de la Commune.

Comme dans d'autres communes rurales, c'est le Secrétaire Général de la MAIRIE qui, au LANDREAU, est spécialisé en matière d'Aide Sociale et qui est chargé par la Commission Administrative de gérer les dossiers.

La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale du département de Loire-Atlantique

Elle se trouve située au niveau des grandes Directions Départementales (telles que les Impôts, les services de l'Équipement, les P.T.T., l'Inspection Académique...)

Son champ d'action est très vaste puisqu'elle intervient pour tout ce qui est sanitaire (santé publique, hôpitaux, professions médicales et paramédicales) et pour tout ce qui est social (aide et actions sociales, services sociaux et professions sociales).

A NANTES, son adresse est la suivante :
MAISON D'ADMINISTRATION NOUVELLE (M.A.N.)
Rue René Viviani - Ile Beaulieu
Son numéro de téléphone : 47.10.47

La D.D.A.S.S. comprend : un Directeur Départemental, des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale, des Médecins, du personnel administratif et des travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs).

Qui supporte les dépenses qui résultent de l'Aide Sociale ?

Il convient de distinguer l'Aide Sociale Légale et l'Aide Sociale Facultative.

- AIDE LEGALE

Toutes les dépenses d'Aide Légale s'inscrivent au Budget du département dont relève le bénéficiaire, et sont supportées par 3 collectivités publiques : l'Etat, les Départements, les Communes.

Aussi, la Commune du LANDREAU reverse-t-elle au département de la L.A. une participation appelée "contingent de dépenses pour aide sociale", fixée en fonction de l'aide apportée à sa population et d'une péréquation par rapport à son nombre d'habitants. Et cette réflexion s'adapte à toutes les communes.

Il est donc fondamental de déterminer avec précision quels sont la Commune et le département dont relève le demandeur de l'Aide Sociale. Ceci s'appelle le "domicile de secours" qui correspond au lieu où est domiciliée, depuis au moins 3 Mois, la personne qui sollicite l'Aide Sociale.

- AIDE FACULTATIVE

Cette aide facultative est accordée en espèces ou en nature par le Bureau d'Aide Sociale.

Elle précède ou prend le relai de l'Aide Légale, mais elle peut également la compléter lorsque celle-ci est insuffisante en égard aux besoins d'un individu ou de sa famille.

Toutes les dépenses de l'Aide facultative sont supportées par le budget des Bureaux d'aide sociale qui perçoivent des subventions importantes des communes.

Mais qu'il s'agisse de l'Aide Légale ou de l'Aide Facultative, les dépenses sont, en définitive, à la charge des contribuables.

Remarque importante :

Le Gouvernement envisage, dans le cadre de la décentralisation administrative, de déterminer la participation des Communes aux dépenses d'aide sociale en fonction des ressources des départements.

En d'autres termes, la participation de l'Etat qui, actuellement, voisine les 3/4 des dépenses, passerait à 1/4, le reste revenant à la contribution des départements et des Communes.

L'Association des Maires, conscient du problème, demande que la participation communale tienne compte des ressources réelles des Communes (or dans le domaine de l'Aide Sociale, les Communes ne perçoivent pas de transferts financiers)

- L'AIDE SOCIALE GENERALE

D'ores et déjà, nous pouvons préciser que l'aide sociale n'est accordée que dans la limite d'un plafond de ressources qui peut varier selon les formes d'aides sollicitées.

Dans les ressources du demandeur, sera comprise l'aide que sont susceptibles de lui apporter les "obligés alimentaires" que sont parents, grands-parents, enfants et petits-enfants, et ceci vice versa.

Il faut bien comprendre ici que le mot "aliment" revêt l'aspect de tout ce qui est nécessaire à la vie, pas seulement la nourriture, mais aussi, une aide en argent.

Qui est tenu à l'obligation alimentaire ?

- Lorsque les parents, les grands parents sont dans le besoin, c'est l'enfant.
- Les parents sont tenus à la même obligation envers leurs enfants et petits enfants.

La Loi ne l'a pas prévue entre frères et soeurs.

Dans quelles conditions ?

Celui qui la demande doit se trouver dans le besoin.
Celui qui la doit, doit être en état de fortune de la donner.

Qui en fixe le montant ?

Une fois le dossier établi par le B.A.S. et revêtu de son avis, le Dossier est transmis à la D.D.A.S.S. pour un nouveau passage en commission.

Selon la forme de l'Aide sociale sollicitée, la Commission d'Admission, alors saisie (c'est-à-dire la Commission INTERCANTONALE d'Admission qui siège au Chef-lieu de canton - pour LE LANDREAU, c'est au LOROUX BOTTEREAU) étudie et décide :

- de l'admission totale,
- ou de l'admission partielle, c'est-à-dire, de la prise en charge d'une partie des frais seulement, le reste étant à la charge du demandeur ou à celle de ses "obligés alimentaires", selon alors, la formule de "récupération".
- ou du rejet pur et simple de la demande.

Dans le cas où il y a contestation de la décision, laquelle a été notifiée par la D.D.A.S.S., et le plus souvent par l'intermédiaire du B.A.S :

Il y a possibilité de faire appel à la Commission Départementale, qui siège au Chef-lieu du département (ici : NANTES), et ce par simple lettre adressée à Monsieur le Directeur de la D.D.A.S.S., lettre qui peut transiter par le B.A.S.

Cet appel, qui n'entraîne aucun frais, doit intervenir dans le mois qui suit le jour où il y a eu notification de la décision.

Dans le cas où il y a contestation de la décision de la Commission départementale :

Une nouvelle possibilité d'appel existe en Commission Centrale d'Aide Sociale qui siège à PARIS, et ce en utilisant la même procédure que ci-dessus (lettre à Monsieur le Directeur de la D.D.A.S.S.)

Cet appel est aussi sans frais. Néanmoins, si le recours se révèle ABUSIF, c'est-à-dire que la situation du requérant est jugé hors de proportion avec l'aide sollicitée, la Commission Centrale d'Aide Sociale peut décider d'appliquer "une amende pour fol appel".

CONCLUSION

En ces moments économiques difficiles, l'Aide Sociale est amenée à assurer une protection sociale plus importante, pour les catégories de population les moins favorisées par l'Economie. Toutefois, cette connaissance des problèmes sociaux doit aboutir à une compréhension mutuelle, tant au niveau des demandeurs qu'au niveau des institutions pour permettre à celles-ci d'équilibrer un budget... financé par chaque contribuable.

\$\$\$

AVIS AUX ASSOCIATIONS LANDRENNES, relatif à l'utilisation de la Salle des Sociétés.

Nous rappelons à toute Association, utilisant la Salle des Sociétés pour une réunion ou autre, qu'elle doit toujours la laisser dans l'état qu'elle aimerait la trouver en entrant.

En effet, il est souvent constaté que certaines Associations ne se soucient guère de nettoyer la salle après des réunions, et il fort désagréable pour l'Association qui vient, par exemple, le lendemain, de la trouver en désordre.

Merci.

\$\$\$

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

LES ECOLES

Ecoles Publique et Privée

Nous rappelons aux Parents que la rentrée scolaire aura bien lieu le mercredi matin 4 Janvier 1984 à 9 heures.

Les Directeurs,

Ecoles privées

Le concours de belote "avec annonces" organisé par l'OGEC aura lieu le vendredi 27 Janvier 1984 - Salle SAMSON - à partir de 20 H 30.

1er lot : 1/2 barrique de Muscadet
2e lot : 1/2 barrique de Gros-Plant

3e lot : 2 Jambons
et un lot par équipe.

D'autre part, "Pour Tous", un LOTO est prévu le dimanche après-midi 26 Février 1984.

Le lieu et l'heure vous seront indiqués dans "La Vie Landrénne" du mois de février.

A ces activités, nous espérons une bonne participation.

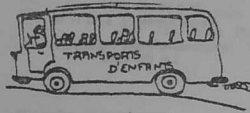
Le Bureau,

\$\$\$

ASSOCIATION DES PARENTS DES ECOLES PUBLIQUE ET PRIVEES du LANDREAU

Le Bureau du ramassage scolaire vous informe de son nouveau bureau élu lors de son Assemblée Générale du 6 Novembre 1983.

Président		Loïc LUNEAU	Michel BERRAIS
Vice-Président		J. François FLEURANCE	Joseph BOUCHEREAU
Trésorier		J.Pierre BEAUMARD	Donatien COUILLAUD
Secrétaire		Odile AUDOUIN	Guy DUPONT
			J.Louis FLORANCE
			Louis GALLON
			Marie-Agnès GOHAUD
			Edouard GUYARD
			Yvon PIFTEAU.



\$\$\$

LES AINES

Tous les Membres du Bureau souhaitent à chacun d'entre vous et à vos familles une heureuse année 1984, ainsi qu'une bonne santé.

Nous avons déjà fait de nombreux projets de réunion pour les mois à venir.

Le 12 Janvier, nous aurons notre Assemblée Générale ; nous y ferons le compte-rendu des activités de 1983 avec bilan financier. N'oubliez pas d'apporter vos cartes pour le paiement de la cotisation annuelle qui reste fixée à 20 F. Ce jour-là, nous fêterons les Rois et recueillerons vos réponses pour le spectacle de "LA CLOCHE" à NANTES, le samedi 4 FEVRIER, en matinée, à 15 Heures, sauf empêchement.

Un conférencier viendra spécialement pour nous en février (sans doute le 9) pour nous faire profiter d'une série de diapositives sur le MAROC. Nous viendrons très nombreux et pourrons y amener nos amis.

Voici donc pour le Mois de Janvier :

Assemblée Générale	jeudi 12 à 14 h 30
Réunion du Bureau	jeudi 19 à 14 h 30
Réunion ordinaire	jeudi 26 à 14 h 30

Avec nos meilleurs vœux, toute notre amitié.

Le Bureau,

\$\$\$

U.S.L. - section FOOTBALL

Le Bureau du Football se joint à son Président pour adresser ses vœux de nouvel an, pour l'année 1984, aux joueurs, accompagnateurs, entraîneurs et supporters de l'U.S.L. Ils espèrent que la saison entamée se déroulera dans les meilleures conditions.

Nous vous signalons que la reprise de l'entraînement Seniors s'effectuera le jeudi 5 Janvier à 20 Heures.



Afin d'aménager un planning pour l'utilisation des terrains, une commission a été constituée de :

- | | | |
|------------------|------------------|----------------------|
| BERTHO Marcel | VOILLET Alain | GAUTHIER Joël |
| VERGNAUD Lionel | GRATAS Jean-Paul | LE BODO Joseph |
| CHARRUAULT Jacky | BRELET Marc | PELLERIN Jean-Pierre |

se réunira le vendredi 6 Janvier à 20 H à la Salle des Sociétés.

Nous vous rappelons que l'équipe SENIORS A est encore qualifiée en coupe de district ainsi que les Poussins en Coupe de France. Le prochain tour de District est prévu le 8 JANVIER. Venez nombreux les encourager.

Le 22 Janvier, à 20 h, une soirée est organisée afin de faire le point à la mi-saison. Cette soirée se clôturera par une grillade ; vous y êtes tous cordialement invités. Une participation vous sera demandée. Le lieu sera fixé ultérieurement et affiché au tableau. Les inscriptions pour cette soirée seront recueillies par les dirigeants d'équipes.

Prochaines réunions :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| Commission Jeunes | lundi 9 janvier à 20 H 30 |
| Commission Seniors | Mardi 10 Janvier à 20 H 30 |
| BUREAU | Lundi 16 Janvier à 20 H 30 |

DERNIERE MINUTE :

Match de coupe de District au Landreau le 8 Janvier 1984 contre PANNECÉ, à 14 H 30
Supporters, venez nombreux...
Le Bureau,

\$\$\$

U.S.L. - section BASKET

Résultats du mois écoulé

<u>le 27 Novembre</u>	<u>le 4 Décembre</u>	<u>le 11 Décembre</u>
Pouss.(2) 2 - St Lumine 8	Pouss.(2) 20 - Clisson 15	Pouss.(2) 6 - Hte Goulaine 18
Pouss.(1) 8 - Vieil. 16	Pouss.(1) 30 - B.Goul. 8	Pouss.(1) 18 - Mann. 4
Benj. 14 - Ch.B/Mer 6	Benj. 6 - B.Goul. 8	Benj. 4 - Monnières 10
Min.44 - Ch. B/Mer 23	Min.18 - B.Goul.15	Min.12 - Monnières 21
Jun. 40 - Boussey 33	Jun. 47 - Mésanger 34	Jun. 42 - Vieil. 51
Seniors- La Planche (remis)	Sen. 34 - Le Bignon 32	Sen. 45 - StMars Coutais 28
<u>le 18 Décembre</u> : Juniors 27 - Clisson 61	Seniors 53 - La Planche 47	

Les Membres du Bureau remercient les personnes ayant bien voulu se déplacer lors du Concours de belote du 17 Décembre et regrette la non-participation de certains parents à cette soirée.

Le programme du mois de janvier

<u>le 7 janvier</u> : Poussins (2) reçoivent MONTBERT (16 H)	<u>le 8 janvier</u> - Poussins (1) reçoivent Le Pallet 11 H Benjamins reçoivent LE PALLET 10 H Minimes reçoivent LE PALLET 9 H Juniors se déplacent à CLISSON 9 H
<u>le 15 Janvier</u> : Seniors se déplacent à ST CYR EN RETZ	<u>le 28 Janvier</u> : samedi Poussins (2) reçoivent LE PALLET 16 H Seniors reçoivent LA BERNERIE 20 H 30
<u>le 21 Janvier</u> : samedi Poussins (2) se déplacent à Vallet Poussins (1) reçoivent OUDON (forfait) Benjamins reçoivent GH. HEULIN 17 H Minimes reçoivent ANCENIS 18 H Juniors reçoivent ST GERON 19 H Seniors reçoivent PORT ST PERE 20 H 30	<u>le 29 Janvier</u> Poussins(1) se déplacent à Vallet Benjamins se déplacent à Vallet Minimes se déplacent à Vallet Juniors se déplacent à Couffé.

A cette époque de vœux, souhaitons aux joueurs et joueuses, sans oublier les entraîneurs, des résultats récompensants le travail effectué.

Bonne et Heureuse Année à tous !..

Le Bureau,

\$\$\$

COMMUNIQUE DU TENNIS CLUB du LANDREAU

Notre Bureau tient à présenter ses meilleurs vœux pour l'année 1984:

- à tous les licenciés du Club : que ceux-ci trouvent dans notre sport le loisir et les résultats auxquels ils aspirent.
- à nos supporters : qu'ils aient la satisfaction de voir nos joueurs progresser. Nous leur souhaitons de passer d'agréables moments en compagnie de notre sport.
- à Monsieur le Maire et la Municipalité, desquels nous espérons des rapports de compréhension mutuelle afin qu'ils reconnaissent les exigences de notre sport et qu'ils soutiennent et encouragent l'activité de nos jeunes.
- aux autres Clubs sportifs et Associations pour que toutes nos activités soient pour les Landréens et les jeunes, les moyens de vivre dans notre Commune.



Notre Bureau a constaté que plusieurs personnes n'avaient pas encore retiré leur licence ; elles sont à leur disposition.

Pour les personnes ne reprenant pas leur licence et qui possèdent une clé, nous leur demandons de la rapporter au trésorier, Monsieur GRAUD, 7, rue de la Loire. Merci...

Le Bureau,

\$\$\$

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes remercie vivement toutes les personnes qui ont participé à la réussite des bals des vendanges.

Dans les prochains jours, il sera procédé à la répartition de dons aux Ecoles et Sociétés, par les Membres du Comité.

Le 3 Juin 1984, se déroulera au LANDREAU, le championnat de France cycliste sur route, amateurs, des Sapeurs-Pompiers. Trois épreuves sont prévues, sur un circuit à déterminer.

P. COULLAUD,

\$\$\$

SOCIETE DE CHASSE "LA LANDREENNE"

Election du Bureau

Ont été élus :

Président	CUSSONNEAU Gabriel	Trés. Adjoint	PINEAU J. Yves
Vice-Président	BARRE Henri	Secrétaire	GRAIZEAU Albert
Trésorier	DOUSSET René	Sec. Adjoint	HALBERT Michel

- Membres du Bureau :

BREVET Gabriel - GOHAUD Jean-Joseph - CUSSONNEAU Rogatien - BRELET Xavier - BRELET Jacques.

Donatien COULLAUD, restant Membre honoraire.

Concours de Belote

La Société Landréenne de chasse organise un concours de belote, par Equipes, avec annonces, le SAMEDI 7 JANVIER, à partir de 14 heures - Salle Rouault. DE NOMBREUX LOTS...

\$\$\$



- Inauguration d'un lycée à Trittau, en Octobre

L'invitation officielle était arrivée bien longtemps avant.
 Le Comité de Jumelage avait décidé d'envoyer une petite délégation pour fêter l'inauguration du lycée de Trittau, ce lycée tant attendu des jeunes et de leurs familles.
 Nous partîmes à 2 voitures très tôt le vendredi matin.
 Le vendredi soir à l'arrivée, ce fut tout de suite la dispersion : chacun dans sa famille d'accueil.
 Le samedi matin, les choses sérieuses commencèrent à 9 H 30. Beaucoup de personnalités allemandes, danoises, finlandaises et françaises.
 Les discours furent entrecoupés de chants de la chorale des jeunes élèves de 6 et 5e, et par un intermède musical des Finlandais.
 Le directeur et le sous-directeur du lycée étaient présents, ce qui nous a permis de faire avancer nos projets d'échanges de jeunes.
 Le dimanche, visite de l'exposition organisée par la J.E.F. et après-midi en famille.
 Retour lundi soir dans le canton du Loroux-Bottereau.
 Voilà le week-end marathon du Comité de Jumelage.
 Le lycée est magnifique, l'équipement scientifique enviable, le piano à queue impressionnant, les jeunes Allemands bien doués pour la musique. Beaucoup sont intéressés par les échanges avec la France.

ANNEE 1984 - Prévisions

- PAQUES :** Echange scolaire entre le C.E.G. du Loroux et Trittau (Allemagne)
- 5 - 8 MAI :** Finales internationales à Nantes
 Réception d'anglais et d'allemands à cette occasion
 Possibilité match de foot entre anglais-allemands-français pour jeunes de 11 - 12 - 13 ans. Organisation de l'Animation Sportive Cantonale.
- Projet à l'étude :** Camp ou échange de jeunes en juillet-août 1984, avec l'Allemagne.
- Août 1984 :** Echange de jeunes avec l'Angleterre.

Quelques jeunes Allemands, du lycée de TRITTAU récemment inauguré, cherchent par l'intermédiaire du Comité de Jumelage, des jeunes correspondants français de 15 - 16 ans.
 Tout jeune intéressé peut contacter la Mairie de SAINT JULIEN de CONCELLES (avant le 15 Janvier) où une fiche d'inscription leur sera proposée.

\$\$\$

COIX D'OR

- L'ALCOOL -

La section Croix d'Or du Loroux-Bottereau organise une réunion sur ce thème avec Projection de Film et débats :
 - Vendredi 10 Février 1984 à 20 h
 Salle des Sociétés au LANDREAU.
 A cette rencontre qui concerne Adultes et Adolescents, parents et responsables de groupes associatifs, participeront également :
 - M. René MALTETE, responsable départemental
 - C.N.D.C.A. (Comité National de Défense contre l'Alcoolisme)
 - Docteur BRENOT
 L'alcoolisme est un fléau - Venez nombreux à cette réunion !...

\$\$\$

COUPE TIERS-MONDE

Lors de notre dernière rencontre, nous avons envisagé une action proposée par Frères des Hommes, à titre d'information.
 - Un montage audio-visuel sur l'aide alimentaire
 - Nous avons été contacté par un groupe de jeunes qui eux aussi aimeraient concrétiser leur désir de partager avec le Tiers-Monde
 - Ces jeunes nous proposent un repas inspiré de recettes "Si on mangeait autrement".

.../...

Ces deux projets seraient prévus au cours du 1er trimestre 1984.
 Notre prochaine rencontre aura lieu le mercredi 25 Janvier à 20 H 30 au sous-sol de la Mairie du LOROUX-BOTTEEAU.
 Toutes les personnes sensibilisées à ces projets sont particulièrement invitées.
 Le Bureau,

\$\$\$

SECTION INTERPROFESSIONNELLE C.F.D.T.

Les prochaines permanences de la C.F.D.T. auront lieu le Jeudi 5 Janvier 1984 de 18 H 30 à 20 H et le Jeudi 19 Janvier 1984 de 19 H 45 à 20 H 30, au local C.F.D.T. - 1, Place de l'ancienne Mairie au Loroux-Bottereau.
 Les permanences s'adressent à tous les salariés qu'ils soient en activité, au chômage, en retraite ou en pré-retraite et qu'elle que soit leur profession.
 Le 21 septembre 1982, un avenant portant sur le congé individuel de formation a été signé par les organisations syndicales et patronales. Cet avenant concerne les entreprises occupant dix salariés ou plus en 1983.
 Tous les salariés ont droit sous réserve de remplir certaines conditions de bénéficier d'un congé individuel de formation, et si l'employeur peut différer la demande à ne peut refuser définitivement.
 Les salariés qui désirent des précisions sur le contenu de cet avenant sont invités à venir aux permanences de la Section Interprofessionnelle.

\$\$\$

ANNONCES DIVERSES

PROGRAMME DU CINE-LOROUX, au mois de JANVIER 1984



- HORAIRES :** vendredi et samedi à 21 H - Dimanche à 15 H 30
- les 6 - 7 - 8 : PARY FAIT DE LA RESISTANCE, avec J. Maillon - M. Galabru - G. Jugnot - J.Y.
 - les 13-14-15 : LES MOTS POUR LE DIRE, avec N. Garcia, M. Chrétine Barrault
 - Mardi 17 20H30 : LE TROUPEAU, avec Mike Demiry, Tarik Akan.
 - 18-19-20 à 21 H - 21 à 15 h 30 et 21 h - 22 à 15 H 30 - 18 H 30 et 21 H : LES COMPERS
 - les 27-28-29 : SIGNES EXTERIEURS DE RICHESSE, avec J. Balasko, Cl. Brasseur et J.P. Marielle

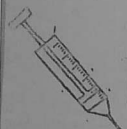
\$\$\$

POINTS D'ACCUEIL DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L.A.

- Au Loroux-Bottereau : Place du Marché, les mardi 17 et 31 Janv. de 10 H à 12 H 30.
- A Vallée : Pl. Charles de Gaulle, les mardi 17 et 31 Janv. de 14 H à 16 H 15.
- A Saint-Julien de Concelles : Parking de la Mairie : les mardi 17 et 31 Janv. de 8 H 45 à 9 H 45

\$\$\$

SERVICES DE GARDE AU MOIS DE JANVIER 1984



Dates	Médecins	Pharmacies	Infirmières
le 8	Dr Renou - 54.20.29	Mme Denis - Lx Bottereau	Mme Chevalier - 54.02.94
le 15	Dr Talment - 03.62.07	Mme Trédaniel - St Julien	Mlle Guédard - St Julien
le 22	Dr You - 54.02.87	Mt Pigeaud - St Julien	Mme Bossis - 54.21.23
le 29	Dr Brenot - 06.43.30	Mt Serrière - Ch. Bassemer	Mme Lucas - 03.66.12

Ces services sont donnés à titre indicatif. Aussi, il est plus prudent de se référer au Journal

\$\$\$

HIVERS

Communiqué du Receveur P.T.T. du LANDREAU

Suite à un réaménagement des horaires de l'Administration Postale, je porte à votre connaissance les nouveaux horaires suivants :
 - Lundi à vendredi : dernière levée du courrier à 17 H - Départ de ce dernier à 17 H 15.
 - le samedi : dernière levée à 12 H - Départ à 12 H 25.

Aux utilisateurs de la "Fendeuse de buches"

Le Groupement pour l'utilisation de la fendeuse de buches a retenu la date du 9 janvier à 20 H - Salle de la Mairie - pour son Assemblée Générale et Règlement des comptes. Présence indispensable.

Jardins ouvriers de France

Adhérents des "Jardins Ouvriers de France", nous vous offrons nos vœux pour 1984 et nous vous prions de retirer vos cartes et grâtes, le dimanche 15 Janvier de 10 H 30 à 12 H 30, au Café Porcher. Les futurs adhérents pourront faire leur inscription.

Les conscrits et conscrites de l'année 1974, nouvellement domiciliés sur la commune du Landreau et intéressés par une sortie en vue de fêter les 30 ans, sont invités à la réunion qui aura lieu le dimanche 8 janvier 1984 à 10 H 30, au Café-Restaurant PORCHER.

La Classe 74,

DIVERS

- . le salon de coiffure DAMES sera fermé du 17 au 30 Janvier inclus - rappel N° tél.06.42.56
- . Fils d'agriculteur - 18 ans - ayant CAPA - recherche place en Agriculture, 2 ou 3 J/Semaine - Tél.54.23.23
- . URGENT - Jeune fille recherche tout emploi (sans formation) - tél. 54.21.66
- . Cherche Bébé à garder à la journée - tél. 06.40.70
- . A VENDRE : lit 2 personnes - bon état - 1.000 F - tél. 06.46.10
- . A VENDRE : photocopieur 3 M - avec 150 Feuilles - Parfait état - 750 F - tél.06.44.18
- . VENDS Mobylette - bon état - prix à débattre - tél. 06.43.39
- . OBJETS TROUVES : clés (trouvées devant pharmacie le 18/12) - pull-over - bonnet - s'adresser à la mairie.
- . Il a été perdu une combinaison (verte) de travail sur la Route de la Remaudière. Merci à la personne qui pourrait la rapporter à la Mairie.

\$ \$ \$

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- . ALLARD Robert - La Giraudière - CP 182 - création et suppression de baies en façade
- . JOSSO Charles - Saint-Louis - Aménagement d'un bâtiment existant
- . MINGOT Elie - Le Grand Chêne - cheminée
- . CUSSONNEAU Yves - rue St Vincent - agrandissement d'un garage
- . CHUPÉ René - La Goulbaudière - AS 241 - maison individuelle
- . CRUZ Carlos - La Goulbaudière - AS 242 - maison individuelle

\$ \$ \$

NAISSANCES

- . Sandrine GUENEAU - Le Clos Millau - le 7 DECEMBRE 1983
- . Julien COUILLAUD - La Giraudière - le 11 DECEMBRE 1983

\$ \$ \$



CENTRE MEDICO-SOCIAL

Madame PONNAU étant en congés du 2 au 10 Janvier inclus, il ny aura donc pas de permanence
Prochaine consultation des nourrissons : le lundi 23 Janvier de 14 h à 16 h.

\$ \$ \$

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

A compter du mois de janvier 84, il aura lieu 2 fois par mois, dans les villages, soit le 4 et le 18 Janv. - 1er Fév.

OUVERTURE DU DEPOTOIR MUNICIPAL : le samedi 7 JANVIER de 9 H à 11 H

FERMETURE DE LA REGIE : le jeudi 19 Janvier, l'après-midi seulement.

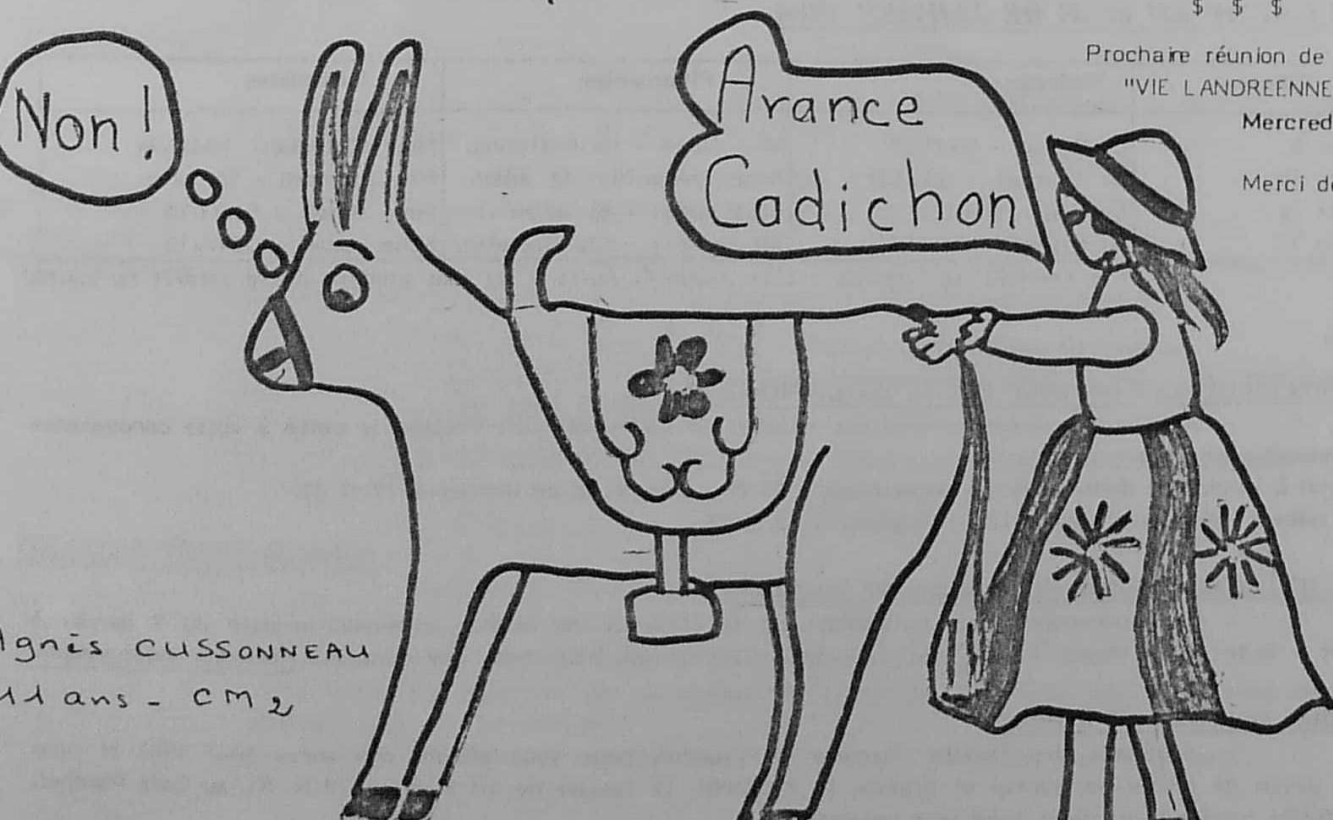
PERMANENCE POUR LES PRODUITS DE DERATISATION : le 2e mercredi de chaque mois, soit le 11 Janvier chez Mme AMELINE - Le Houxde 9 H à 13 H

\$ \$ \$

Prochaine réunion de Commission
"VIE LANDREENNE" :

Mercredi 26 Janv.à 20 H

Merci de votre attention !



Agnes CUSSONNEAU
11 ans - CM 2